

## CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE LA VILLE DE QUÉBEC

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec, tenue le mardi 7 avril 2009, à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

---

Sont présents:

M. Richard Côté, conseiller, président  
M. Marcel Corriveau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, vice-président

M. Louis Marcotte, conseiller en remplacement de monsieur le maire Émile Loranger  
M. Raymond Dion, conseiller  
Mme Lisette Lepage, conseillère  
M. François Picard, conseiller  
Mme Marie France Trudel, conseillère  
Me Sylvain Ouellet, greffier

Sont absents:

M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec  
M. Émile Loranger, maire de la Ville de L'Ancienne-Lorette  
Mme Denise Trudel, conseillère

À 17 h 00, monsieur le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

L'avis de convocation ainsi que les certificats de signification sont déposés sur la table du conseil.

### **CA-2009-0118                      Adoption de l'ordre du jour**

Sur la proposition de monsieur le maire Marcel Corriveau,

appuyée par monsieur le conseiller Louis Marcotte,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 7 avril 2009, tel qu'il a été rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0119

**Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 17 mars 2009**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 17 mars 2009, tel qu'il a été rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Communications écrites au conseil**

---

- Dépôt du rapport financier et du rapport des vérificateurs, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2008, du Réseau de transport de la Capitale.
- Dépôt de la résolution RVSAD-2009-2155, adoptée par le conseil de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, lors de sa séance du 6 avril 2009 et intitulée : « *Orientations du conseil municipal pour la séance du conseil d'agglomération du 7 avril 2009 à 17 h* ».
- Dépôt de la résolution RVSAD-2009-2177, adoptée par le conseil de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, lors de sa séance du 6 avril 2009 et intitulée : « *Partenariat entre la Ville de Québec et la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures (CPTAQ) (modification du schéma)* ».

CA-2009-0120

**Adjudication d'un contrat pour la réception, la pesée, le transbordement et le transport des résidus alimentaires - Période du 1<sup>er</sup> avril 2009 au 31 mars 2011 (VQ-41258) - AP2009-139 (CT-2178377) — (Ra-1460)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

Il est résolu d'adjuger, à « Veolia ES Matières résiduelles inc. », le contrat pour la réception, la pesée, le transbordement et le transport des résidus alimentaires au site de traitement désigné par la ville, au cours

de la période du 1<sup>er</sup> avril 2009 au 31 mars 2011, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-41258 et aux prix unitaires de sa soumission en date du 5 mars 2009, sous réserve de l'approbation des budgets 2010 et 2011 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2009-0121**

**Versement d'une subvention au montant de 124 937,14 \$ à la Commission de la capitale nationale pour l'aménagement et la mise en valeur de la Fontaine de Tourny - AT2009-044 (CT-AT2009-044) — (Ra-1459)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'autoriser le versement d'une subvention au montant de 124 937,14 \$ à la Commission de la capitale nationale pour l'aménagement et la mise en valeur de la Fontaine de Tourny, conformément au Règlement R.A.V.Q. 136.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2009-0122**

**Approbation du Règlement n° 100-2009 abrogeant le Règlement n° 84-2008 et modifiant l'article 9.5.1 du Règlement de zonage n° V-965-89 - enseigne sur pylône de la Ville de L'Ancienne-Lorette, aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2009-045 (Ra-1460)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Louis Marcotte,

appuyée par monsieur le maire Marcel Corriveau,

il est résolu d'approuver le Règlement n° 100-2009 abrogeant le Règlement n° 84-2008 et modifiant l'article 9.5.1 du Règlement de zonage n° V-965-89 - enseigne sur pylône de la Ville de L'Ancienne-Lorette, comme étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire (Règlement 207 et ses amendements).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0123

**Autorisation, à ExpoCité, pour l'adjudication et la signature d'un contrat pour les services d'une agence de sécurité au Colisée Pepsi et sur le site d'ExpoCité, excluant Expo Québec et d'autres événements - EX2009-001 (Ra-1459)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'autoriser ExpoCité, après une demande de soumissions publiques et l'examen des soumissions reçues, à adjuger, à « Sécurité Sirois événements spéciaux inc. », le contrat pour les services d'une agence de sécurité au Colisée Pepsi et sur le site d'ExpoCité, excluant Expo Québec et d'autres événements, au cours de la période du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010, avec possibilité de renouvellement pour les années 2010-2011 et 2011-2012, pour un montant estimé à environ 203 000 \$ excluant les taxes (le taux des agents de sécurité du Québec en vigueur étant majoré de trente-deux pour cent) et d'autoriser le directeur général d'ExpoCité à signer ledit contrat.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0124

**Autorisation, à ExpoCité, pour la conclusion et la signature d'un bail avec « Vidéotron Ltée » en vue de la location d'un local au Colisée Pepsi, pour une période de cinq (5) ans, avec option de renouvellement pour une période de cinq (5) ans - EX2009-003 (Ra-1459)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'autoriser ExpoCité à conclure un bail à intervenir avec « Vidéotron Ltée » en vue de la location d'un local portant le numéro 403 au Colisée Pepsi, d'une superficie de cent-soixante-douze pieds carrés (172 pi<sup>2</sup>), pour une période de cinq (5) ans, et ce, débutant à la plus tardive des dates, soit le jour de la signature du bail ou après l'inspection prévue à l'article 2.3 du projet de bail joint en annexe au sommaire décisionnel, avec une option de renouvellement pour une autre période additionnelle de cinq (5) ans, moyennant une entente sur la majoration du loyer et d'autoriser le directeur général d'ExpoCité à signer ledit bail.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0125

**Autorisation, à ExpoCité, pour la conclusion et la signature d'un bail avec « Le Festival International de Musiques Militaires inc. », dans le cadre d'Expo Québec 2009, 2010 et 2011 - EX2009-004 (Ra-1459)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'autoriser ExpoCité à conclure un bail à intervenir avec « Le Festival International de Musiques Militaires inc. » en vue de la présentation du Tattoo militaire de Québec au Colisée Pepsi, dans le cadre d'Expo Québec 2009, 2010 et 2011 et selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de bail joint en annexe au sommaire décisionnel et d'autoriser le conseiller principal aux ventes et la directrice générale adjointe d'ExpoCité à signer ledit bail.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0126

**Autorisation, à ExpoCité, pour la conclusion et la signature d'un bail avec « Vidéotron Ltée » en vue de l'installation d'antennes au Palais Central, pour une période de cinq (5) ans, avec option de renouvellement pour trois (3) périodes supplémentaires consécutives de cinq (5) années chacune - EX2009-005 (Ra-1459)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu d'autoriser ExpoCité à conclure un bail avec « Vidéotron Ltée » en vue de l'installation d'antennes au Palais central, pour une période de cinq (5) ans, et ce, débutant le jour de l'installation de l'équipement ou de la salle d'équipement au Palais central, avec une option de renouvellement pour trois (3) périodes supplémentaires consécutives de cinq (5) années chacune et d'autoriser le directeur général d'ExpoCité à signer ledit bail.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0127

**Prise d'acte des états financiers d'ExpoCité pour l'exercice financier 2008 - EX2009-006 (Ra-1459)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu de prendre acte des états financiers d'ExpoCité pour l'exercice financier 2008, tels qu'ils ont été rédigés.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2009-0128**

**Règlement hors cour relativement au dossier Génivar, société en commandite c. Ville de Québec (No. 200-17-008412-074) - EX2009-007 (Ra-1460)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu :

- 1° d'approuver l'entente de règlement hors cour (transaction et quittance) à intervenir entre les parties dans le dossier de la Cour supérieure (No. 200-17-008412-074), pour la somme de 169 312,50 \$;
- 2° d'autoriser le paiement d'un montant de 169 312,50 \$ incluant les taxes, prévu au programme triennal d'immobilisations 2007, en guise de règlement complet du capital, des intérêts, de l'indemnité additionnelle et des frais;
- 3° d'autoriser les procureurs de la Ville de Québec Giasson et associés à signer, pour et au nom de la Ville, les documents nécessaires pour donner effet aux présentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2009-0129**

**Virement d'un montant de 993 936 \$ du poste « contingent de proximité » au poste « contingent d'agglomération » - FN2009-018 (Ra-1460)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu d'autoriser le virement d'un montant de 993 936 \$ du poste « contingent de proximité » vers le poste « contingent d'agglomération ».

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2009-0130**

**Acquisition, de gré à gré ou par voie d'expropriation, d'une servitude permanente de passage sur le lot 1 738 104 du cadastre du Québec, dans le cadre des travaux d'aménagement du parc linéaire de la rivière Saint-Charles et autorisation, au Service des affaires juridiques, à entreprendre les procédures nécessaires à cet effet - Arrondissement Les Rivières - GI2009-050 (CT-GI2009-050) — (Ra-1460)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'autoriser :

- 1° l'acquisition, de gré à gré ou par voie d'expropriation, d'une servitude permanente sur le lot 1 738 104 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, tel que montré au plan 2005213AF1.DGN préparé par monsieur Benoît Couture, arpenteur-géomètre, le 8 décembre 2005, sous le numéro 937 de ses minutes, joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° le Service des affaires juridiques à entreprendre les procédures nécessaires à l'acquisition, de gré à gré ou par voie d'expropriation, de ladite servitude.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2009-0131**

**Conclusion d'un protocole d'entente entre la Ville de Québec et la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, pour et au nom du gouvernement du Québec, relatif à l'octroi d'une aide financière soumise pour le projet « relocalisation de la prise d'eau de Sainte-Foy », dans le cadre du sous-volet 1.4 du « Programme d'infrastructures Québec-Municipalités » - IN2009-013 (Ra-1460)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le maire Marcel Corriveau,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Québec et la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, pour et au nom du gouvernement du Québec, relatif à l'octroi d'une aide financière soumise pour le projet « relocalisation de la prise d'eau de Sainte-Foy », dans le cadre du

sous-volet 1.4 du « Programme d'infrastructures Québec-Municipalités »;

2° monsieur le maire Régis Labeaume et le greffier, M<sup>e</sup> Sylvain Ouellet à signer, pour et au nom de la Ville, ladite entente.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0132

**Conclusion de protocoles d'ententes entre la Ville de Québec et la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, pour et au nom du gouvernement du Québec, relatifs à l'octroi d'une aide financière pour différentes études soumises, dans le cadre du volet FIMR 2 du « Fonds sur l'infrastructure municipale rurale » - IN2009-014 (Ra-1460)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Québec et la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, pour et au nom du gouvernement du Québec, relatif à l'octroi d'une aide financière, dans le cadre du volet FIMR 2 du « Fonds sur l'infrastructure municipale rurale » (dossier n° 612429 - Analyse de la situation des infrastructures d'eau de la Ville de Québec), le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de protocole d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° la conclusion d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Québec et la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, pour et au nom du gouvernement du Québec, relatif à l'octroi d'une aide financière, dans le cadre du volet FIMR 2 du « Fonds sur l'infrastructure municipale rurale » (dossier n° 612450 - Étude de la dégradation des conduites d'aqueduc de la Ville de Québec), le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de protocole d'entente joint en annexe audit sommaire;
- 3° la conclusion d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Québec et la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, pour et au nom du gouvernement du Québec, relatif à l'octroi d'une aide financière, dans le cadre du volet FIMR 2 du « Fonds sur l'infrastructure municipale rurale » (dossier n° 612451 - Modélisation de l'évolution de l'état structural des conduites d'aqueduc et d'égout), le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de protocole d'entente joint en annexe au même sommaire;
- 4° monsieur le maire Régis Labeaume et le greffier, M<sup>e</sup> Sylvain Ouellet à signer, pour et au nom de la Ville, lesdites ententes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2009-0133**

**Approbation des modifications aux conditions de travail des professionnels non-syndiqués de la Ville de Québec - RH2009-108 (CT-RH2009-108) — (Ra-1458)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu :

- 1° d'approuver les modifications aux conditions de travail des professionnels non-syndiqués de la Ville de Québec, selon les conditions mentionnées au sommaire décisionnel;
- 2° de mandater, le Service des ressources humaines pour modifier le recueil des conditions de travail des professionnels non-syndiqués, conformément aux conditions mentionnées audit sommaire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2009-0134**

**Modification de la résolution CV-2002-0544, relative à la poursuite du projet « Service à la clientèle » - Système de gestion des requêtes intégral RMS - Emprunt au fonds de roulement - TI2008-031 (CT-TI2008-031) — (Ra-1456)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu :

- 1° de modifier, à toutes fins que de droit, la résolution CV-2002-0544, adoptée par le conseil de la ville le 2 juillet 2002, relative à la poursuite du projet « Service à la clientèle » - Système de gestion des requêtes intégral RMS - emprunt au fonds de roulement;
- 2° de fermer le projet Y020544 (Système de gestion des requêtes intégral RMS);
- 3° d'approprier le solde disponible du projet Y020544 au projet GRC-OT.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0135

**Adoption du projet de *Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement à l'identification approximative d'une nouvelle ligne de transmission et d'un poste de transformation électrique dans le parc industriel François-Leclerc à Saint-Augustin-de-Desmaures, R.A.V.Q. 432 - AT2009-032 (Ra-1458)***

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Louis Marcotte,

appuyée par monsieur le maire Marcel Corriveau,

il est résolu :

- 1° d'adopter le projet de *Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement à l'identification approximative d'une nouvelle ligne de transmission et d'un poste de transformation électrique dans le parc industriel François-Leclerc à Saint-Augustin-de-Desmaures, R.A.V.Q. 432;*
- 2° de réduire, à vingt (20) jours, le délai pour qu'une municipalité, dont le territoire est compris dans celui de la municipalité régionale de comté, puisse donner son avis, suite à la transmission des documents visés à l'article 49 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;
- 3° de demander à la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire son avis sur la modification proposée;
- 4° de signifier à la Commission de protection du territoire agricole que l'agglomération de Québec a entrepris la modification du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec, afin d'autoriser le projet d'Hydro-Québec (dossier 357556).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CAAM-2009-0136

**Avis de motion relatif au *Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement à l'identification approximative d'une nouvelle ligne de transmission et d'un poste de transformation électrique dans le parc industriel François-Leclerc à Saint-Augustin-de-Desmaures, R.A.V.Q. 432 - AT2009-032 (Ra-1458)***

---

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le schéma d'aménagement afin d'identifier le tracé approximatif d'une nouvelle ligne de transmission de 315 kV dans la partie ouest du territoire et la localisation approximative d'un nouveau poste de transformation (poste Anne-Hébert) dans les limites du parc industriel François-Leclerc à Saint-Augustin-de-Desmaures. La ligne de transmission longera

approximativement la limite ouest de l'agglomération de Québec vers le sud puis l'autoroute Félix-Leclerc vers l'est. Le projet vise à améliorer le réseau de transport régional pour répondre à la demande future dans la région.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

**CAAM-2009-0137**

***Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur des travaux d'entretien et d'aménagement des infrastructures reliées à la fourniture de l'eau potable et au traitement des eaux usées et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 441 - TP2009-014 (Ra-1458)***

---

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Raymond Dion qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant des travaux d'entretien et d'aménagement des infrastructures reliées à la fourniture de l'eau potable et au traitement des eaux usées ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et l'embauche du personnel d'appoint y afférents.

Ce règlement prévoit une dépense de 1 555 800 \$ pour les travaux, les services professionnels et l'embauche du personnel d'appoint ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de 15 ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

**CAAM-2009-0138**

***Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur les travaux d'entretien et d'amélioration aux infrastructures reliées à la fourniture de l'eau potable et au traitement des eaux usées et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 445 - TP2009-013 (Ra-1458)***

---

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Raymond Dion qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant des travaux d'entretien et d'aménagement de certaines infrastructures reliées à la fourniture de l'eau potable et au traitement des eaux usées ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et l'embauche du personnel d'appoint y afférents.

Ce règlement prévoit une dépense de 2 990 000 \$ pour les travaux, les services professionnels et l'embauche du personnel d'appoint ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de 15 ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

**CAAM-2009-0139**

***Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés d'utilisation mixte ainsi que d'accessoires et d'équipements d'appoint de gestion et d'opération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 450 - EM2009-003 (Ra-1459)***

---

Avis de motion est donné par madame la conseillère Lisette Lepage qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés ainsi que des accessoires et équipements d'appoint requis tant pour l'opération que la gestion de l'utilisation et le contrôle de la distribution des carburants pour des fins relevant à la fois de la compétence d'agglomération et de celle de proximité.

Ce règlement prévoit une dépense de 21 726 000 \$ pour l'achat des véhicules et des équipements motorisés ainsi que des accessoires et équipements d'appoint ainsi ordonné et décrète un emprunt du même montant afin d'en acquitter le coût.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

**CAAM-2009-0140**

***Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte de rénovation de bâtiments et de réfection d'équipements et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 453 - GI2009-028 (Ra-1458)***

---

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant des travaux de rénovation de bâtiments et de réfection d'équipements relevant à la fois de la compétence de proximité et de celle d'agglomération ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et techniques y afférents.

Ce règlement prévoit une dépense de 6 725 000 \$ pour les travaux et les services professionnels et techniques ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de 15 ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

**CA-2009-0141**

***Appropriation d'un montant de 672 500 \$ au fonds général de l'agglomération - GI2009-028 (Ra-1458)***

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,  
appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'approprier un montant de 672 500 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q 453. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CAAM-2009-0142**

***Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur les services professionnels et techniques et les travaux préparatoires nécessaires à la réalisation de projets de réfection, de rénovation et de construction de bâtiments, d'équipements et de structures inscrits pour l'année 2010 au programme triennal d'immobilisations 2009-2011 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 460 - GI2009-036 (Ra-1460)***

---

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de conseil, un règlement ordonnant l'octroi des contrats de services professionnels et techniques ainsi que les travaux préparatoires à la réalisation de certains projets inscrits pour l'année 2010 au programme triennal d'immobilisations 2009-2011 en matière de réfection, de rénovation et de construction de bâtiments, d'équipements et de structures relevant de la compétence d'agglomération.

Ce règlement prévoit une dépense de 1 259 000 \$ pour les services professionnels et techniques et les travaux ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de 15 ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

**CA-2009-0143**

***Appropriation d'un montant de 125 900 \$ au fonds général de l'agglomération - GI2009-036 (Ra-1460)***

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'approprier un montant de 125 900 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 460. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CAAM-2009-0144

***Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur les services professionnels et techniques et les travaux préparatoires nécessaires à la réalisation de projets de nature mixte de réfection, de rénovation et de construction de bâtiments, d'équipements et de structures inscrits pour l'année 2010 au programme triennal d'immobilisations 2009–2011 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 461 - GI2009-035 (Ra-1460)***

---

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant l'octroi des contrats de services professionnels et techniques ainsi que les travaux préparatoires à la réalisation de certains projets inscrits pour l'année 2010 au programme triennal d'immobilisations 2009–2011 en matière de réfection, de rénovation et de construction de bâtiments, relevant à la fois de la compétence de proximité et de celle d'agglomération.

Ce règlement prévoit une dépense mixte de 700 000 \$ pour les services professionnels et techniques et les travaux ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de 15 ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CA-2009-0145

***Appropriation d'un montant de 70 000 \$ au fonds général de l'agglomération - GI2009-035 (Ra-1460)***

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'approprier un montant de 70 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 461. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CAAM-2009-0146

***Avis de motion relatif au Règlement modifiant des Règlements de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules pour le Service de protection contre l'incendie et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 457 - EM2009-006 (Ra-1461)***

---

Avis de motion est donné par madame la conseillère Lisette Lepage qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules pour le Service de protection contre l'incendie et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont

*rattachés*, R.A.V.Q. 66, afin de remplacer l'acquisition d'un camion échelle qui y est prévue par l'achat de deux camions-pompes.

Ce règlement modifie également le *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules pour le Service de protection contre l'incendie*, R.A.V.Q. 227, afin de substituer l'acquisition de remorques et compresseurs sur remorques et de camions pompe-échelle par l'achat d'un seul de ces derniers véhicules et d'un camion tracteur avec remorque échelle-timonier.

Les substitutions de véhicules prévues aux règlements R.A.V.Q. 66 et R.A.V.Q. 227 n'entraînent aucune augmentation des montants des dépenses autorisées.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier mentionne l'objet de chaque règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, son mode de financement et son mode de paiement et de remboursement.

**CA-2009-0147**

***Règlement de l'agglomération sur des travaux d'amélioration et de construction de bâtiments et d'équipements et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 428 - GI2009-025 (Ra-1456)***

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le maire Marcel Corriveau,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'amélioration et de construction de bâtiments et d'équipements et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 428

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2009-0148**

***Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte d'amélioration et de construction de bâtiments et d'équipements et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 436 - GI2009-023 (Ra-1456)***

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Louis Marcotte,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte d'amélioration et de construction de bâtiments et d'équipements et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 436.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2009-0149**

***Règlement de l'agglomération sur l'acquisition d'équipements automatisés pour le suivi de la qualité de l'eau potable et des eaux usées et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 446 - EN2009-011 (Ra-1455)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition d'équipements automatisés pour le suivi de la qualité de l'eau potable et des eaux usées et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 446.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2009-0150**

***Règlement de l'agglomération sur l'application d'une partie de l'entente relative au versement de subventions par la Ville de Québec à l'Administration portuaire de Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 447 - LS2009-013 (CT-LS2009-013) — (Ra-1456)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur l'application d'une partie de l'entente relative au versement de subventions par la Ville de Québec à l'Administration portuaire de Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 447.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0151

***Règlement de l'agglomération sur les services professionnels et techniques ainsi que l'embauche du personnel d'appoint requis pour la définition de projets en matière de réfection, de rénovation et de construction de bâtiments, d'équipements et de structures et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 448 - GI2009-031 (Ra-1456)***

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le maire Marcel Corriveau,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur les services professionnels et techniques ainsi que l'embauche du personnel d'appoint requis pour la définition de projets en matière de réfection, de rénovation et de construction de bâtiments, d'équipements et de structures et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 448.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0152

***Règlement de l'agglomération sur les services professionnels et techniques ainsi que l'embauche du personnel d'appoint requis pour la définition de projets mixtes en matière de réfection, de rénovation et de construction de bâtiments, d'équipements et de structures et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 449 - GI2009-029 (Ra-1456)***

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Louis Marcotte,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur les services professionnels et techniques ainsi que l'embauche du personnel d'appoint requis pour la définition de projets mixtes en matière de réfection, de rénovation et de construction de bâtiments, d'équipements et de structures et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 449.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0153

***Règlement de l'agglomération sur les services professionnels et les travaux requis pour la réalisation de certains projets d'assainissement du programme triennal d'immobilisations 2009 à 2011 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 452 - IN2009-008 (Ra-1455)***

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur les services professionnels et les travaux requis pour la réalisation de certains projets d'assainissement du programme triennal d'immobilisations 2009 à 2011 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 452.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0154

***Règlement de l'agglomération sur des travaux de rénovation de bâtiments et de réfection d'équipements et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 454 - GI2009-026 (Ra-1456)***

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur des travaux de rénovation de bâtiments et de réfection d'équipements et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 454.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0155

***Règlement de l'agglomération sur des travaux de réfection de structures et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 458 - GI2009-033 (Ra-1456)***

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le maire Marcel Corriveau,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur des travaux de réfection de structures et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 458.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

### **Période de questions des citoyens**

---

Une période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

### **Période d'interventions des membres du conseil**

---

Une période d'interventions est tenue à l'intention des membres du conseil.

**CA-2009-0156**

### **Clôture de la séance**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Marcel Corriveau,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu que ladite séance soit levée à 17 h 22.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Richard Côté  
Président

Sylvain Ouellet  
Greffier

SO/mcr